

Séance du 2 mai 2024

Nombre de conseillers	
en exercice :	33
Présents :	23
Absents :	10
Procurations :	7
Ne participe pas au vote :	1
Votants :	29

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le deux mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-six avril deux mille vingt-quatre par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Christine LATAPIE, Didier PIERRE, Jean-Louis COSTE, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Dominique BEC, Benjamin GOURDON, Jean-Marc LACOMBE, Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Marie-Noëlle TAUZIN (pouvoir à Dominique BEC), Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Sabine MIRAL (pouvoir à Raymond BRALEY), Gulistan DINCEL (pouvoir à Franck TOURNERET), Jean-Philippe ABINAL (parti à 19H15, pouvoir à Michel SOULIE), Fabienne VERNHES (pouvoir à Christian MAZUC), Amar GUENDOZI (pouvoir à Isabelle COURTIAL).

Absents excusés : Hakim GACEM, Virginie SEXTO, Jean-Luc PAULAT

Monsieur Jacques DOUZIECH se déporte et ne participe ni aux débats ni au vote,

Secrétaire de séance : Dominique BEC

PEEJ/75-2024

Approbation de la convention Pass ALSH (Accueil de loisirs sans Hébergement) entre la Ville d'Onet-le-Château, la CAF de l'Aveyron et la MJC d'Onet

Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 25 avril 2024,

ENTENDU que Monsieur Jacques DOUZIECH se déporte et ne participe ni aux débats ni au vote.

CONSIDERANT que la CAF de l'Aveyron, dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, soutient le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement en versant une prestation de service.

ENTENDU que sur décision de son Conseil d'Administration, la CAF de l'Aveyron verse une aide complémentaire dite « PASS ALSH », sur fonds locaux à destination des familles allocataires pour favoriser la fréquentation des enfants dans les ALSH qui perçoivent la prestation de service.

ENTENDU que la CAF propose une aide « PASS ALSH » aux familles allocataires dont le quotient familial de janvier est inférieur ou égal à 800 €, assumant la charge d'un ou plusieurs enfants entre 3 et 18 ans.

ENTENDU que l'aide « PASS ALSH » peut être déduite du tarif journalier appliqué par l'ALSH pour un accueil le mercredi, le samedi, les vacances scolaires, les soirées et les séjours.

ENTENDU que conformément au marché public (n°2023-19) entre la Mairie d'Onet-le-Château et la MJC en date du 08 janvier 2024, la MJC percevra l'aide PASS ALSH pour les accueils adolescents et la Collectivité percevra l'aide PASS ALSH pour les accueils périscolaires et extrascolaires pour le volet Enfance.

CONSIDERANT que la convention, dont le projet annexé à la présente délibération a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil municipal, définit et encadre les modalités de versement des « PASS ALSH » à partir de 2024.

CONSIDERANT que la convention proposée sera renouvelable annuellement par tacite reconduction

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- approuve la convention PASS ALSH entre la CAF de l'Aveyron, la MJC d'Onet et la Ville d'Onet-le-Château telle qu'annexée à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Dominique BEC

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : **07 MAI 2024**

Et de la publication le : **07 MAI 2024**